

## Audience de l'ANVT-ILRF au Rectorat de Lille ce mercredi 23 février à 14 h au sujet de l'enseignement du flamand occidental

La réunion qui s'est tenue ce mercredi 23 février est la première depuis la refonte de la circulaire ministérielle sur l'enseignement des langues régionales et l'extension au flamand occidental des dispositions prévues par ladite circulaire. Cette "régularisation" était l'aboutissement de 18 années de revendication de l'Institut de la Langue régionale flamande (ANVT-ILRF).

Les représentants de l'ANVT-ILRF ont été reçus au Rectorat de Lille par Madame Valérie Cabuil, rectrice de l'académie de Lille, accompagnée du secrétaire général M. Paul-Eric Pierre, de M. Jérôme Colson, secrétaire général adjoint, Mme Christine Lauer, nouvelle DASEN adjointe en charge du Bassin de Dunkerque-Flandre, Mme Béatrice Briard IPR d'anglais et M. Joël Sansen, chargé de mission flamand occidental.

La délégation de l'ANVT-ILRF se composait de son président M. Jean-Paul Couché, du vice-président M. Christian Ghillebaert, chercheur au CERAPS et de M. Frédéric Devos, ancien enseignant de flamand occidental, maire de Wormhout, membre du bureau de l'ANVT-ILRF.

L'inscription du flamand occidental dans la <u>circulaire du 14 décembre 2021</u> enclenche la nécessaire mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs qui existent déjà dans les autres régions linguistiques et qui sont prévus par les textes officiels car indispensables à l'enseignement de toute langue régionale. La réunion de deux heures trente a permis de les aborder les uns après les autres dans un climat constructif et "libéré" de la contrainte d'interdiction qui pesait sur les échanges jusqu'à fin 2021.

Parmi les sujets qui ont avancé, notons la prochaine création du Conseil académique des langues

régionales pour le flamand et le picard. Il devrait être créé fin avril. Après un point sur le lancement récent de l'initiation dans 2 écoles primaires (Wormhout et Cassel), un collège (Cassel) et un lycée professionnel (Hazebrouck) grâce au recrutement d'enseignants début 2021, plan un de déploiement progressif du dispositif d'enseignement a été abordé sans oublier le volet de l'enseignement bilingue immersif. Il nécessitera un nouvel appel à candidature interne voire externe ainsi que la mise en œuvre d'un premier plan de formation à



destination des futurs formateurs avant la fin de l'année scolaire pour pouvoir accompagner les enseignants volontaires et proposer un déploiement dès septembre 2022.

Parmi les autres sujets abordés, notons également la formation initiale et le souhait de création d'un CAPES de flamand occidental, la certification des enseignants, la conception et les contenus des programmes, l'information des familles prévue par l'article 7 de la loi Molac, mais aussi deux thématiques déjà abordées en octobre dernier au ministère de l'Éducation Nationale à savoir la nécessité de préparer la rédaction d'une Convention Etat-Région et la participation de l'Éducation Nationale à la création de l'Office Public du Flamand Occidental.

Chacun aura convenu du fait que la tâche est dense car il faut rattraper le temps perdu, mais qu'une volonté forte s'exprime des deux côtés de la table pour travailler ensemble à la réussite de cet enseignement afin de donner toutes les chances aux scolaires de tirer les mêmes profits linguistiques que les élèves des autres régions de France.